


www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 Mars 2025,

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire : 18 Mars 2025

| | |
|---------------------------------------|---|
| Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29 | |
| Élus en fonction : 29 | Élus absents : 13 |
| Élus présents : 16 | Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 6 |

Secrétaire de séance : Mme Annabella PINTO, Conseillère Municipale

Présents :

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, Mme Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M^{me} Myriam JOACHIM, M. Bernard WEBER, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoints au Maire ;

M. Laurent REYMAN, M. Martial GERHARDY, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Sabin MUNTEAN, M^{me} Isabelle DURINGER, Mme Solange WOLFF MINTSA, M^{me} Annabella PINTO, M. Jérôme FLAGEY, M. Olivier MULLER, M. François CHABAS, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Mario VOELKEL, Conseiller Municipal a donné procuration à Mme Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire.

Mme Nadia THOMAS, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Pierre PERRIN, Maire.

Mme Fabienne BIGNET, Conseillère Municipale a donné procuration à Mme Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire.

M. Jean-Philippe DECOUR, Conseiller Municipal a donné procuration à M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire.

Mme Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale a donné procuration à Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire.

M. Daniel MAENNER, Conseiller Municipal a donné procuration à Mme Brigitte SCHLEIFER, Adjointe au Maire.

Mme Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Sabin MUNTEAN, Conseiller Municipal.

Absents sans donner de mandat :

M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale.

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

16/2025– SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Depuis 2014, la commune accorde annuellement une aide financière aux associations dont l'accomplissement des missions reconnues d'utilité publique présente un intérêt pour les habitants de la commune.

Les associations de la loi du 1^{er} juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune.

Pour prétendre à une subvention, les associations doivent répondre à des critères d'attribution qui tiennent compte entre autres au nombre de membres, de jeunes adhérents de moins de 18 ans et de leur évolution au niveau local, départemental, régional, national ou international. En complément, sont également pris en compte des appréciations dérogatoires arrêtées en commission et permettant de définir le montant de la subvention.

Conformément à l'article L.2131.11 du CGCT les membres du Conseil concernés ne prendront pas part au vote de la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025 selon le tableau joint en annexe.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et plus précisément ses articles L.1611.4, L.2121.29, L.2131.11 et L.2541.12 ;

VU le budget primitif pour l'exercice 2025 ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 17 mars 2025 ;

Considérant que les associations ont transmis les éléments demandés pour étude.

hors la présence de :

- M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire,

- M. Bernard WEBER, Adjoint au Maire,

- M. Pierre SIMON, Conseiller Municipal.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'accorder les subventions aux associations pour l'année 2025 selon le tableau joint en annexe.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 01 avril 2025



Le Secrétaire de séance

Handwritten signature of Annabella Pinto in blue ink.

Annabella PINTO



Le Maire

Handwritten signature of Pierre Perrin in blue ink.

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 03 - 04 - 2025